lü 358 | Weizao yinxin shixianshu deng 偽造印信時憲書等此偽造，以雕刻之人為首，須令當官雕驗。

凡偽造諸衙門印信，及時憲書、起船、起馬符驗、茶、鹽引者，為首雕刻。斬。監候；為從者，減一等，杖一百、流三千里。有能告捕者，官給賞銀五十兩。偽造關防印記者，為首杖一百、徒三年；告捕者，官給賞銀三十兩；為從及知情行用者，各減一等。各字承上二項而言。若造而未成者，首從各又減一等。其當該官司知而聽行，與同罪；不知者，不坐。印所重者文，若有篆文，雖非銅鑄，亦可以假詐行事；故形質相肖而篆文俱全者，謂之偽造。惟有其質而文不全者，方謂之造而未成。至於全無形質，而惟描之於紙者，乃謂之描摸也。

Contrefaire un sceau, un calendrier (agenda ?) officiel[[1]](#footnote-1), ou tout autre document pour toute contrefaçon, c’est le graveur qui est tenu pour le coupable principal, et il est ordonné au fonctionnaire en charge de l’affaire de vérifier a gravé (ou de vérifier sur la pièce gravée elle même ?)

Pour tout cas de contrefaçon du sceau carré[[2]](#footnote-2), ou du calendrier officiel, des récépissés[[3]](#footnote-3) pour mobiliser des bateaux, des chevaux, pour retirer du thé, du sel pour le coupable principal qui a gravé la planche pour contrefaire la pièce : décapitation détention en prison dans l’attente des Assises d'Automne (DPAA). Pour les coupables secondaires (comparses, suiveurs 從 ？？), réduire la peine d’un degré, soit cent coups de bâton, exil à trois mille li. Qui peut dénoncer ou arrêter le coupable reçoit de l’administration une récompense de 50 taels. Pour toute contrefaçon du sceau rectangulaire[[4]](#footnote-4), pour le coupable principal : cent coups de bâton, trois ans de servitude pénale ; celui qui dénonce ou arrête le coupable reçoit de l’administration une récompense de trente taels ; pour celui qui a suivi, ou pour celui qui a prêté la main en connaissance de cause, abaisser pour chacun la peine d’un degré le mot « chacun » renvoie au deux cas qui viennent d’être mentionnés. Si la contrefaçon n’est pas encore parfaite, pour chacun coupable principal et coupable secondaire abaisser encore la peine d’un degré. Quant au magistrat qui en aurait connaissance et laisserait faire, lui appliquer la même peine que les coupables. S’il n’en a pas connaissance, pas d’incrimination. Ce qui importe dans le sceau, c’est l’inscription : si elle est en caractères sigillaires, même si elle n’a pas été directement coulée dans le moule, elle peut encore servir pour falsifier des documents. C’est pourquoi l’on parle de « contrefaçon » si la forme du sceau est parfaitement imitée, et l’inscription en caractères sigillaires absolument complète ; tandis que si la forme ou les caractères sont imparfaits, on dit que la contrefaçon « n’est pas encore parfaite ». Mais s’il n’y a pas reproduction de la forme du sceau, mais seulement l’impression sur du papier, on ne parle alors que d’imitation[[5]](#footnote-5).

[條例/tiaoli 1](http://lsc.chineselegalculture.org/eC/DQLL_1740/5.6.10.358.1)

凡 有偽造諸衙門印信，及欽給關防，事關軍機，冒支錢糧，假冒官職，大干法紀者，俱擬斬立決；為從者，擬絞監候。若非關軍機、錢糧、假官等弊，止圖誆騙財物， 為數多者，俱照律擬斬監候；為從者，杖一百、流三千里。若誆騙財物，為數無多，銀不及十兩，錢不及十千者，為首雕刻者，杖一百、流三千里；為從及知情行用 者，各減一等。其偽造關防印記，誆騙財物為數多者，將為首雕刻之人，發**[雲]**、**[貴]**、**[川]**、**[廣]**煙瘴少輕地方。若為數無多，為首者，仍照律徒三年；為從及知情行用者，各減一等。其造而未成者，又各減一等。若描摸印信行使，誆騙財物，犯該徒罪以上者，問發邊遠充軍；其為數無多，犯該徒罪以下者，各計贜以次遞減。四十兩，杖一百、徒三年；三十兩，杖九十、徒二年半；二十兩，杖八十、徒二年；一十兩，杖七十、徒一年半；一兩以下，杖六十、徒一年；不得財者，罪止杖一百。

Toute contrefaçon du sceau carré d’un service administratif, ou du sceau rectangulaire confié par l’empereur [à chaque magistrat][[6]](#footnote-6), dans une affaire liée aux opérations militaires, que ce soit la dissimulation des sommes affectées aux soldes, l’usurpation ou la dissimulation de fonctions d’officiers, portent une grave atteinte aux lois et à la discipline[[7]](#footnote-7) : dans tous ces cas, proposer une sentence de décapitation immédiate. Pour ceux qui ont suivi, proposer une sentence de strangulation avec détention jusqu’au prochaines assises d’automne (DPAA). Si les abus commis sont sans rapport avec les opérations militaires, l’argent des soldes, la l’usurpation d’officiers, mais se borne à une tentative de tromperie sur des valeurs ou des biens, si ceux ci sont en grande quantité, proposer en parfaite conformité avec l’article principal (358) une sentence de décapitation DPAA, pour ceux qui ont suivi : cent coups de bâton et exil à trois mille li. Si la tromperie porte sur des valeurs ou des biens en petite quantité pour une somme ne dépassant pas dix onces d’argent ou dix ligatures de mille sapèques de cuivre, pour le coupable principal qui a gravé le sceau : cent coups de bâton, exil à trois mille li. ; pour ceux qui ont suivi, en prêtant la main en pleine connaissance de la situation : pour chacun, peine réduite d’un degré. Quant à ceux qui contrefont l’empreinte[[8]](#footnote-8) du sceau rectangulaire, et trompent sur des valeurs ou des biens en grande quantité, envoyer le coupable principal qui a gravé le sceau en déportation dans un endroit de pestilence modérée[[9]](#footnote-9) (sic ?!) dans les provinces du Yunnan, du Guizhou, du Sichuan ou du Guangdong. Si c’est en petite quantité, pour le coupable, se conformer à l’article principal (358) : cent coups de bâton, trois ans de servitude pénale ; pour ceux qui ont suivi et prêté la main en connaissance de la situation, peine réduite d’un degré pour chacun. Quant à ceux qui ont commencé une contrefaçon qui est restée imparfaite, réduire encore d’un degré. Si c’est une imitation de l’empreinte du sceau qui a été utilisée, pour une tromperie sur des valeurs ou des biens constituant une infraction supérieure à une peine de servitude, instruire pour une peine d’exil militaire sur une frontière éloignée. Si la tromperie porte sur des valeurs ou des biens en petite quantité, constituant une infraction inférieure à la peine de servitude pénale, faire le calcul des biens mal acquis pour déterminer le cumul des diminutions de peine pour chacun : 40 taels = 100 coups de bâton, 3 ans de servitude pénale ; 30 taels = 90 coups de bâton, 2 ans et demie de servitude pénale ; 20 taels etc. (…). Si aucune valeur n’a été obtenue, la peine est limitée à 100 coups de bâton.

[條例/tiaoli 2](http://lsc.chineselegalculture.org/eC/DQLL_1740/5.6.10.358.2)

凡盜用總督、巡撫、提學、兵備、屯田、水利等官欽給關防，俱照各官本衙門印信擬罪。若盜及棄毀、偽造，悉與印信同科。

Quiconque vole le sceau rectangulaire confié par l’empereur à un fonctionnaire du rang d’un gouverneur général, d’un gouverneur, d’un intendant de l’éducation[[10]](#footnote-10), d’un intendant des affaires militaire[[11]](#footnote-11), d’un intendant de colonie militaire[[12]](#footnote-12), d’un intendant de l’irrigation (des travaux hydrauliques ?)[[13]](#footnote-13), proposer une sentence avec la même peine que pour le vol du sceau carré du service de chacun de ces fonctionnaires. Si le vol aboutit à la perte, la destruction, la contrefaçon, prononcer une peine du même degré que si c’était le sceau carré du service.

[條例/tiaoli 3](http://lsc.chineselegalculture.org/eC/DQLL_1740/5.6.10.358.3)

凡各衙門吏役，偽造本官印信，誆騙財物，除自己雕刻者，仍照律定擬外；其倩人雕刻，銀不及十兩，錢不及十千者，俱杖一百、流三千里。若銀錢在十兩、十千以外，俱問發**[雲]**、**[貴]**、**[川]**、**[廣]**煙瘴少輕地方；其銀數至五十兩以上，擬絞監候；餘人仍照舊例科斷。

Tout employé ou agent d’un service administratif qui contrefait le sceau du magistrat chef de ce service, trompe pour s’accaparer des valeurs ou des biens, sauf si c’est lui qui a gravé le sceau, auquel cas sa sentence est fixée selon l’article principal, dans le cas où il a fait graver le sceau, si la somme n’atteint pas dix taels argent, ou dix ligatures de mille sapèques de cuivre, la peine est toujours de 100 coups de bâton, exil à 3000 li. Si la tromperie est égale ou supérieure à dix taels argent ou dix ligatures de sapèques, c’est toujours la déportation à un endroit de pestilence modérée dans les provinces du Yunnan, du Guizhou, du Sichuan ou du Guangdong. Pour une somme supérieure à 50 taels argent, proposer une sentence de strangulation DPAA. Pour les autres personnes ( !), établir la sentence selon les anciennes règles.

1. shí xiàn shū時憲書 : 書名。清初湯若望等人掌理訂正。歷代曆書皆稱為某某曆，清時因避高宗弘曆諱，才改稱為「時憲書」。取書經說命上「惟天聰明，惟聖時憲」之義，一直沿用到清末。 [↑](#footnote-ref-1)
2. yìnxìn**印信 : grand sceau officiel de forme carrée** [↑](#footnote-ref-2)
3. fúyàn **符验** : 符合驗證。récépissé, certificat, bordereau ? [↑](#footnote-ref-3)
4. guānfángyìn關防印 : sceau rectangulaire de plus petite taille que le sceau carré imposé par Zhu Yuanzhang pour contrôler les actes internes à l’administration, devenu sous les Qing un « sceau de voyage »， ou sceau personnel que le fonctionnaire peut emporter en mission (à vérifier). [↑](#footnote-ref-4)
5. miáo mō**描摸**: imitation, imiter (e.g. une signature), étym. tracer selon un modèle. [↑](#footnote-ref-5)
6. qīnjǐ guānfán欽給關防 : voir guānfán ; ce sceau était envoyé par l’empereur à chaque fonctionnaire personnellement, à la différence du sceau officiel qui était celui du yamen ( ? à vérifier) [↑](#footnote-ref-6)
7. fǎjì **法纪** [law and discipline] 法律和纪律 [↑](#footnote-ref-7)
8. yìnjì **印記 : empreinte du sceau** [↑](#footnote-ref-8)
9. yānzhàng shǎoqīng dì fāng 煙瘴少輕地方 : endroit de pestilence modérée, l’un des degrés de l’exil militaire, non répertorié officiellement voir [chōngjūn](http://lsc.chineselegalculture.org/Glossary/Terms?ID=30) / 充軍 [↑](#footnote-ref-9)
10. tí xué提學 : cf. Hucker § 4651, c’est un titre datant des Yuan, à partir des Ming (et sous les Qing ?)le titre complet est 提學**道** dào， intendant de circuit de l’éducation. [↑](#footnote-ref-10)
11. bīngbèi兵備 ; le titre complet est bīngbèi dào道cf. Hucker § 4690, qui traduit « intendant de circuit », terme qui n’existe pas dans la terminologie administrative française. [↑](#footnote-ref-11)
12. túntián**屯田** , le titre complet et túntiándào, cf. Hucker § 7416. [↑](#footnote-ref-12)
13. shuǐlì**水利** shuǐlì, le titre complet est shuǐlì dào, cf. Hucker § 5500 [↑](#footnote-ref-13)